

Nouvelle couverture médicale pour adultes

À compter du 1 janvier 2019, plus d'adultes vivant en Virginie peuvent avoir accès à une assurance-maladie de qualité, à moindre coût et sans frais !

Qu'est-ce la nouvelle couverture médicale pour adultes ?

Les règles de Medicaid ont changé. Ceci signifie que si vous avez introduit une demande pour Medicaid dans le passé et qu'elle vous a été refusée, vous pouvez être admissible cette fois-ci. À compter du 1 novembre 2018, il est possible à un grand nombre de personnes d'introduire une demande à être admissible à une assurance-maladie à travers Medicaid. Les indemnités débuteront le 1 janvier 2019.

Les personnes qui travaillent dans le commerce de détail, la construction, la garde d'enfants, l'aménagement de paysage, l'industrie de l'alimentation, et plusieurs autres emplois qui ne fournissent pas d'assurance-maladie peuvent à présent être admissibles.

La nouvelle couverture médicale pour adultes fournit d'énormes avantages aux familles à revenus moyens qui ne serait pas en mesure d'accéder à des soins de santé.

Quelle est la couverture ?

La nouvelle assurance-maladie couvrent les adultes :

- Les visites chez le médecin, les soins hospitaliers et d'urgence
- Les ordonnances
- Les tests et radiographies
- Les soins de maternité et de nouveau-nés
- Les soins à long terme et les services d'appui
- Les services de santé à domicile
- Les services de santé comportementale, y compris la dépendance et les services de traitement de réinsertion
- Les services de réhabilitation, notamment les thérapies physiques, professionnelles et d'orthophonie
- Le transport vers les services couverts par Medicaid lorsqu'aucune alternative n'est disponible.
- Les services de planning familial
- Les consommables et équipements médicaux
- Les services de prévention et de bien-être ainsi que les services de gestion de maladies chroniques
- Et plus !

Qui est admissible ?

Les adultes peuvent être admissibles pour la nouvelle couverture médicale s'ils :

- Résident en Virginie
- Sont âgés de 19 à 64 ans
- Ne bénéficient pas ou ne sont pas admissibles au Medicare
- Répondent aux exigences en matière de revenus qui varient en fonction de la taille de la famille

Limite de revenus pour la couverture des adultes (Brute*)

Taille de famille	Mensuel	Annuel
1	1 677 \$	20 121 \$
2	2 268 \$	27 214 \$
3	2 859 \$	34 307 \$
4	3 450 \$	41 400 \$
5	4 042 \$	48 494 \$
6	4 633 \$	55 587 \$

*En vigueur le 20 janvier 2023.
Les limites de revenus sont ajustées chaque année

Comment faire une demande ?

- Appelez le centre d'appel Cover de Virginie au numéro 833-5CALLVA. Des interprètes sont disponibles. Nos représentants vous connecteront avec quelqu'un qui parle votre langue de prédilection.
- Remplissez la demande en ligne sur Common Help : www.commonhelp.virginia.gov
- Remplissez la demande en ligne sur The Health Insurance Marketplace : www.healthcare.gov
- Envoyez un courrier ou déposez une demande en papier auprès de votre Ministère local des Services sociaux

Pour avoir une idée de la liste de documents dont vous aurez besoin lors de votre demande, visitez le site Internet www.coverva.org and et cliquez sur la page [lick on the Apply page.](#)